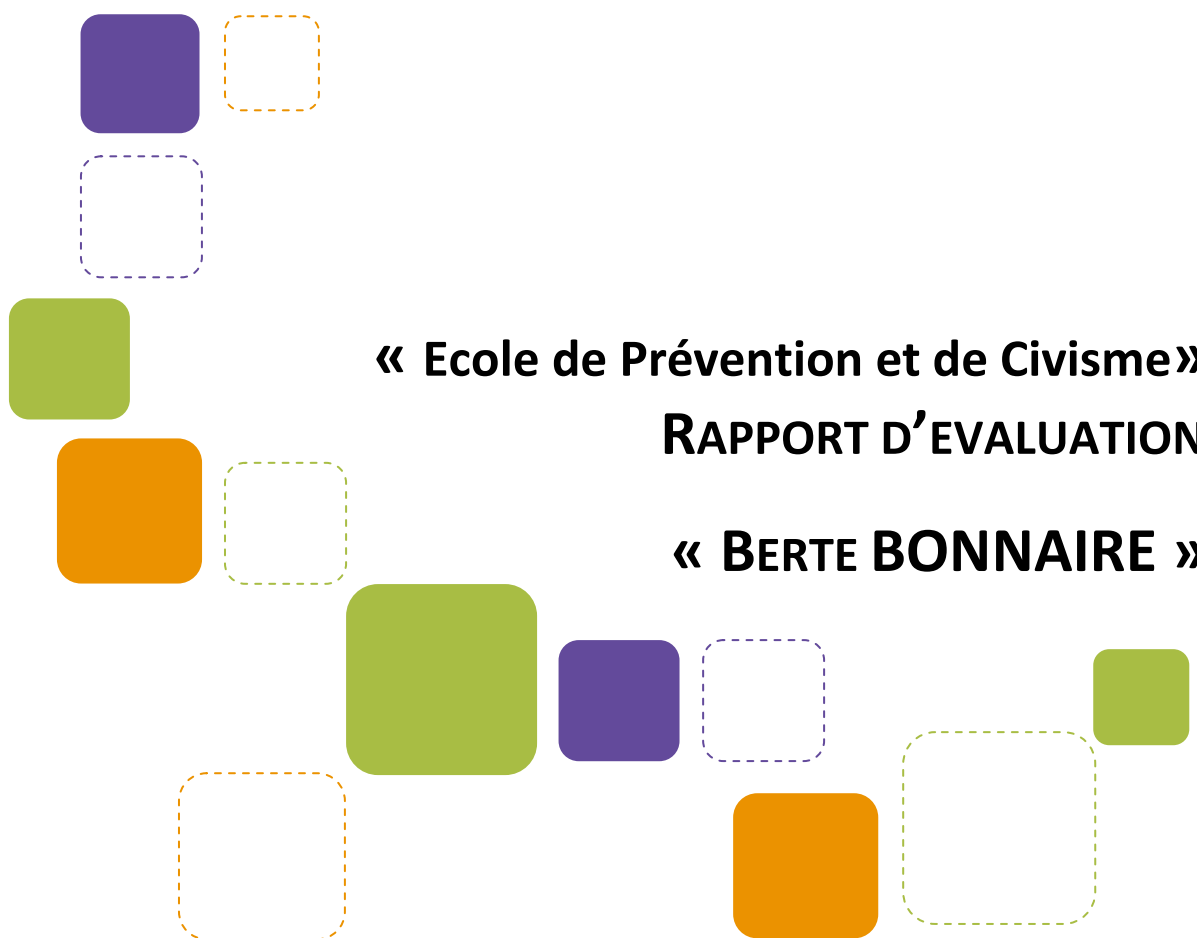




**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



---

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets DOM n°\_2 lancé en 2011 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



## FICHE SYNTHÉTIQUE

---

Intitulé du projet

### **Ecole de Prévention et de Civisme**

Structure porteuse du projet

Unité de Développement des Premiers Secours de la  
Guadeloupe. UDPS -971

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la  
structure

Nom : HOTON

Prénom : SYLVIE

Fonction : Secrétaire

Téléphone fixe: 0590954981

Téléphone portable : 0690 37 06 50

Courriel : [udps971@yahoo.fr](mailto:udps971@yahoo.fr)

Structure porteuse de l'évaluation

### **ECD ANTILLES SARL**

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la  
structure

**Berté BONNAIRE, Evalueur, chef de projet**

Durée d'expérimentation :

24 mois

Date de remise du rapport d'évaluation :

25/04/2014



## RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

Le projet à l'origine poursuivait deux objectifs principaux en rapport avec l'utilité sociale de la structure porteuse:

- La prévention et le civisme en permettant à des jeunes dans le cadre d'un parcours de 5 modules d'être formés à la culture du risque et de la prévention.
- L'insertion puisqu'il s'agit d'accompagner ces jeunes dans la définition de leur projet professionnel et leur permettre d'acquérir des compétences en matière de prévention des risques (acquisition du BNMP, PSC1) voire devenir des animateurs de prévention et sécurité

la Guadeloupe est un territoire insulaire fortement exposé aux risques majeurs (Ouragan, Tremblement de terre, Tsunami, inondations, etc.). Bien que déjà rodé, l'efficacité de l'organisation de l'Etat dans le cadre d'un Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) nécessite cependant une pleine intégration de la culture du risque au niveau de la population.

Il s'agissait pour l'UDPS dans le cadre de cette expérimentation, de valider, au travers d'un parcours de formation et d'insertion à destination de jeunes guadeloupéens, le principe de la création d'une école de prévention et de civisme.

Ce parcours de formation et d'insertion du groupe devait permettre :

- ✓ de voir émerger des animateurs de sécurité civile, des formateurs de secourisme et des initiateurs à la prévention des risques;
- ✓ De permettre aux jeunes du dispositif de justifier d'une véritable expérience associative, dans le cadre du Service Civique;
- ✓ d'offrir aux communes et aux communautés de communes cette **compétence collective** sur leurs territoires dans le cadre de l'animation des Réserves de Sécurité Civile.

L'évaluation de l'expérimentation conduite sur les 24 mois apporte les enseignements suivants :

1. A l'issue du parcours, l'intérêt des jeunes et leur engagement citoyen plus marqué (forte implication dans la mise en œuvre des actions) témoignent de la pertinence du projet. Toutefois, ces éléments ne doivent pas masquer :
  - les difficultés d'ordre organisationnel (liées aux limites du bénévolat des encadrants),
  - la faiblesse du partenariat (notamment Mission Locale, réticence de certaines mairies)
2. Les modules de formation, quoique pertinents, gagneraient à être convenablement identifiés et validés par des sessions d'évaluations régulières avec les stagiaires
3. Tirer profit des enseignements issus du partenariat avec la ville de Baie Mahault Pour une meilleure appropriation du concept et une plus grande implication des élus dans le cadre de l'animation des Réserves Communales de Sécurité Civile



## NOTE DE SYNTHÈSE (6 PAGES MAXIMUM)

L'expérimentation au travers des phases et des différents modules de formation avait pour finalité stratégique : la validation du projet de création de l'École de Prévention et de Civisme. Au travers de Cinq modules de formation, l'UDPS a souhaité dans le cadre de l'expérimentation du FEJ,

- ✓ de faire émerger des animateurs de sécurité civile, des formateurs de secourisme et des initiateurs à la prévention des risques;
- ✓ en s'appuyant sur des dispositifs de droit commun tel que le Service Civique de faire bénéficier à des jeunes en situation d'exclusion d'une véritable expérience associative,
- ✓ d'offrir aux communes et aux communautés de communes cette **compétence collective** sur leurs territoires dans le cadre de l'animation des Réserves Communales de Sécurité Civile

Il s'agissait au regard des résultats et de la mise en œuvre d'un parcours tel qu'il a été défini d'orienter les décideurs sur l'opportunité ou non de lancer cette institut de formation et de favoriser son essaimage sur le territoire national. Faire de la formation à la prévention et à la gestion des risques notamment sur nos territoires exposés une passerelle entre les enjeux de gestion du risque, de la prévention, du civisme d'une part et l'insertion et l'employabilité d'autre part.

### Principaux enseignements

- Fort intérêt des jeunes au démarrage du projet.
  - 42 pour le premier groupe tous formé pour le PSC1, 8 BNMP5 sur 10, et une cinquantaine lors de la deuxième session
  - Participation des jeunes à des actions citoyennes (Téléthon, la journée du bénévolat, ect...)
- Les entretiens menés indiquent que le projet et ces différentes actions leur ont permis :
  - prendre plus confiance en eux,
  - de vivre avec des personnes qui poussent les jeunes à aller de l'avant.
  - De se former aux risques majeurs
  - De devenir des ambassadeurs de la prévention et du risque
  - De se définir un projet professionnel et d'insertion
  - Une implication et immersion au plus proche de la population, des associations de leurs préoccupations
  - Communication active auprès des médias
- Signature de la première convention pour l'animation de la RCSC de la ville de Baie Mahault en décembre 2012
- L'implantation dans des locaux fonctionnels pour un véritable déploiement de l'école de prévention et de civisme: objectif premier du projet.

- Implication d'adultes référents, de tuteurs
- Engagement citoyens de plus en plus marqué des jeunes
- Un encadrement impliqué mais avec des limites

#### **Difficultés rencontrées**

- Réticences observées par certaines villes (travail d'explication s'avère indispensable)
- Insuffisante implication de certains partenaires
- Problème d'infrastructure au démarrage (pas de locaux au début du projet, tributaire de certains partenaires)
- Les limites de l'encadrement
- En conclusion, les modules inscrits dans le projet conservent toute leur pertinence et leur cohérence. Toutefois pour une meilleure efficacité du projet:
  - 5 modules pédagogiques qu'il conviendrait cependant d'identifier par des sessions d'évaluations régulières avec les stagiaires
  - Formaliser les outils de suivi et d'évaluation tel que prévus lors du démarrage du projet
  - Conduire une communication ciblée en direction des élus des municipalités pour réellement atteindre l'objectif premier

Dès la première session le nombre de jeunes se trouvant intéressé a dépassé les espérances de l'équipe projet.

#### **Organisation**

- Une équipe projet resserré au début qui progressivement s'élargit pour répondre aux besoins émergents et aux nouvelles exigences compte tenu de l'ampleur du développement
- Des problèmes d'infrastructures qui vont réellement se régler qu'en fin de projet FEJ
- Une gestion du quotidien qui n'a pas toujours été propice pour construire les outils d'évaluation notamment les différents indicateurs malgré les séances de travail

#### **Gouvernance**

- Création d'un partenariat fort dès le lancement du projet mais on a observé des défaillances. Le premier comité de pilotage a associé de nombreux partenaires (ville des abymes, Pointe à Pitre, Gosier), Mission Locale, Préfecture, CRAJEP. Il s'est ensuite élargi avec la ville de Baie Mahault.
- Cependant le conventionnement effectif connaît encore des limites.
- La concrétisation du partenariat reste encore faible
- **Un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation bien défini au départ (instances, tableau de suivi, rapport annuel, évaluation mi parcours, etc.), mais n'a pas fonctionné dans toutes ses dimensions**
- **En interne, l'ensemble de l'équipe est soudé et converge vers les mêmes objectifs avec divers degrés d'appropriation**





# PLAN DU RAPPORT

---

*Indiquer ici le plan retenu pour votre rapport*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>L'EXPERIMENTATION.....</b>  | <b>10</b> |
| <b>Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée.....</b>                     | <b>12</b> |
| <b>Objectifs et modalités de l'évaluation .....</b>                                    | <b>18</b> |
| <b>Validité interne .....</b>  | <b>24</b> |
| <b>Enseignements de politique publique .....</b>                                       | <b>29</b> |
| <b>Résultats de l'évaluation .....</b>   | <b>34</b> |
| <b>Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage.....</b> | <b>39</b> |
| <b>Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle.....</b>               | <b>40</b> |
| <b>CONCLUSION GENERALE.....</b>  | <b>41</b> |





## INTRODUCTION GENERALE

Le projet porté par l'UDPS 971 est né des observations et de l'expérience des membres de l'association notamment dans leur intervention dans le cadre des premiers secours auprès de la population et en relation avec les services de l'Etat.

Tout comme l'ensemble des îles de la Caraïbes, la Guadeloupe est un territoire fortement exposé aux risques majeurs (Ouragan, Tremblement de terre, Tsunami, inondations, etc.). Bien qu'ayant fait ses preuves et déjà rodé sur certains points notamment en matière de cyclone et d'inondations, l'efficacité de l'organisation de l'Etat dans le cadre d'un Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) nécessite cependant une pleine intégration de la culture de la prévention et de la gestion du risque au niveau de la population.

Dans ce contexte Géographique, il n'est pas à ignorer qu'en Guadeloupe, le chômage touche 25,4% de la population active (trois fois plus qu'en France hexagonale) et tout particulièrement les jeunes. Cette situation très dégradée de l'emploi favorise la marginalisation d'une partie d'entre eux, voire la délinquance. Les faits de vols et de violence se multiplient et font de ce département l'un des moins sûrs de France si bien qu'il semble difficile aujourd'hui de sortir d'une spirale de dégradation de la situation sociale.

Face à ces constats, aucune initiative n'avait tenté précédemment d'établir une passerelle entre les enjeux de gestion du risque, de la prévention d'une part et l'insertion et l'employabilité d'autre part.

C'est ainsi qu'au travers d'un parcours de 5 modules de formation, l'UDPS a souhaité dans le cadre de l'expérimentation du FEJ,

- ✓ de faire émerger des animateurs de sécurité civile, des formateurs de secourisme et des initiateurs à la prévention des risques;
- ✓ en s'appuyant sur des dispositifs de droit commun tel que le Service Civique de faire bénéficier à des jeunes en situation d'exclusion d'une véritable expérience associative,
- ✓ d'offrir aux communes et aux communautés de communes cette **compétence collective** sur leurs territoires dans le cadre de l'animation des Réserves Communales de Sécurité Civile

**L'objectif final à terme était pour l'UDPS 971 de valider le principe de la création d'une véritable école de prévention et de civisme en s'appuyant sur les résultats de**

**l'expérimentation et en apportant la preuve aux décideurs politiques et économiques de l'intérêt d'une telle structure qui permettrait à la fois :**

- de former des jeunes sur la gestion et la prévention des risques
- de redonner un élan à l'engagement associatif des jeunes et promouvoir le civisme
- par l'action des jeunes en formation et leur immersion au sein des quartiers, de sensibiliser aux enjeux de la prévention des risques.

## **L'EXPERIMENTATION**

Le périmètre géographique de l'expérimentation définit dans le projet visait les territoires suivants : Baie-Mahault, Gosier, Sainte-Anne, Le Moule et l'agglomération 'Cap-Excellence' (Pointe à Pitre / Abymes).

Selon le protocole établi par l'équipe projet, l'expérimentation se décomposait en quatre phases successives ou étapes dans le parcours du jeune intégrant le dispositif. Chaque session devait ainsi comporter :

### **Phase1 : préparation et sélection.**

L'objectif étant :

- Dans un premier temps, de présenter le dispositif et de sensibiliser les jeunes sur les objectifs de ce parcours les conduisant à devenir des 'Ambassadeurs de Prévention'.
- Ensuite de sélectionner à partir de tests d'aptitudes une vingtaine de jeunes pour une période de formation plus longue pour être Ambassadeurs de prévention. Au total 200 heures réparties sur trois mois
  - une matinée de présentation et de recueil des candidatures par commune avec les jeunes (total 24h). les partenaires identifiés pour la mobilisation des jeunes : la Mission Locale, le service jeunesse des communes
  - Pour l'ensemble des jeunes disposés à suivre le parcours, Six sessions de 12 heures (=72 h) de PSC1 étaient organisées. A l'issue, les instructeurs de l'UDPS-971 repéreraient des jeunes aptes à poursuivre (maximum : 30 jeunes) la préparation et la sélection. Le PSC1 jouerait ainsi un rôle de premier filtre pour qu'ensuite ceux qui restent intègrent un module pour devenir assistant moniteur (16 heures par jeune); s'ensuivrait, la préparation des actions d'utilité sociale pour animer les Réserves Communales de Sécurité Civile (10 h); la préparation du stage en entreprise, en fonction de leurs projets professionnels (10 h);

A l'issue de cette phase 1, 24 jeunes seront sélectionnés en fonction de leurs motivations.

## **Phase 2 : réalisation de l'atelier de qualification des Ambassadeurs de la Prévention :**

La réalisation de cette phase s'articulerait autour des modules suivants :

- Module 1 : la citoyenneté autour des métiers de la Sécurité Civile (14h)
- Module 2 : Formation de moniteur aux premiers secours (90h)
- Module 3 : Le Projet d'Utilité Sociale (70h)
- Module 4 : Atelier multimédias (14h)
- Module 5 : Stage en entreprise sur la Santé & la Sécurité au Travail (trois semaines)
- Module 6 : Bilan et évaluation (24h)

## **Phase 3 : Mise en Œuvre du Service Civique :**

A l'issue de ce parcours de qualification, ces jeunes deviendraient des ambassadeurs de la Prévention. L'objectif étant de proposer aux villes des jeunes formés pouvant intégrer et animer les réserves communales de sécurité civile et les conseils locaux (ou intercommunaux) de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agirait également pour ses jeunes de conduire des actions civiques sur chaque territoire :

- Faire adhérer et encadrer des réservistes ; les former sur la sécurité civile;
- Formation de secourisme (PSC1) et sensibilisation sur le risque sismique, pour les réservistes ;
- Sensibiliser en instaurant une pédagogie de proximité de jeunes à jeunes sur la prévention des risques naturels, la protection de l'environnement, l'hygiène, la prévention des accidents domestiques, la sécurité routière, la lutte contre la violence et la délinquance ;

Les Ambassadeurs de prévention poursuivraient également des actions de formation qui leur seraient propre :

- Monitorat en Sauvetage & Secourisme du Travail
- Certificat de Formation à la Gestion Associative.

## **Phase 4 : Suivi des jeunes dans leur insertion**

Cette phase est consacrée au suivi des jeunes dans leur insertion et dans leur activité d'ambassadeurs de prévention notamment au niveau des réserves civiles de sécurité.

## Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Les initiateurs du projet rappellent que cette expérimentation au travers des phases et des différents modules de formation avait pour finalité stratégique : la validation du projet de création de l'École de Prévention et de Civisme. Il s'agissait au regard des résultats et de la mise en œuvre du parcours tel qu'il a été défini d'orienter les décideurs sur l'opportunité ou non de lancer cette institut de formation et de favoriser son essaimage sur le territoire national. Faire de la formation à la prévention et à la gestion des risques notamment sur nos territoires exposés une passerelle entre les enjeux de gestion du risque, de la prévention, du civisme d'une part et l'insertion et l'employabilité d'autre part.

### i. Objectifs du projet

Plusieurs objectifs intermédiaires ont été définis au regard des publics cibles : les jeunes, les élus des villes, la population des territoires. Ils vont concourir à la validation et à la réalisation de l'objectif stratégique : le lancement de l'école de prévention et de civisme (EPC)

#### a) Vis-à-vis des jeunes

Le projet dans ses différentes phases avait pour but de favoriser, par le biais de la sensibilisation à la prévention et la formation à la gestion des risques :

- le développement de l'esprit citoyen des jeunes, par leur participation à des instances de la vie politique, (conseil régional des jeunes, conseils municipaux des jeunes, intervention dans des forums d'expression, organisation de réunion thématiques, etc), par leur implication à la vie de la cité et à la gestion des différents risques au sein d'une réserve communale de sécurité civile.
- L'engagement associatif, le bénévolat par leur implication dans la réalisation de manifestations (téléthon, Banque alimentaire, etc. participation à la sensibilisation à la prévention routière, des accidents domestiques
- Les différents aspects de la formation tant théoriques que pratiques sont censés permettre au jeune de s'assurer d'une correcte définition du projet de vie en redonnant du sens par l'implication envers les autres. Il s'agissait également d'apporter à ces jeunes qui intégreraient le dispositif les outils nécessaires et l'accompagnement pour une correcte définition du projet professionnel voire les perspectives nouvelles afin d'intégrer un emploi dans le champ de la prévention et la sécurité

Ce parcours de formation et d'insertion du groupe devait permettre :

- ✓ de voir émerger des animateurs de sécurité civile, des formateurs de secourisme et des initiateurs à la prévention des risques;
- ✓ de justifier d'une véritable expérience associative, dans le cadre du Service Civique;
- ✓ d'offrir aux communes et aux communautés de communes cette **compétence collective** sur leurs territoires.

## b) Vis-à-vis des élus

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne. Aux côtés de son conseil municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés, au titre de ses pouvoirs de police.

Pour ce faire, le maire s'appuie sur le plan communal de sauvegarde qui identifie et organise les actions qui devront être mises en œuvre par la commune en cas de crise.

Cependant, il peut arriver que l'équipe municipale ne dispose pas du personnel en nombre suffisant pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires à une gestion de crise efficace. C'est le cas en particulier lorsque survient une inondation, un tremblement de terre, un ouragan. Ces catastrophes naturelles, de par leur étendue géographique et leur durée peuvent nécessiter la mobilisation d'importants moyens humains.

Des maires choisissent alors parfois d'en appeler aux habitants ou d'accepter leur proposition de collaboration, afin de renforcer les capacités locales de gestion de crise.

Le risque est alors que, faute d'un cadre organisationnel et juridique clair, d'un encadrement et d'une préparation adéquats, l'intervention des habitants se déroule dans l'improvisation et le désordre, et se révèle au final contreproductif.

La Loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 offre désormais un cadre opérationnel et juridique au maire qui souhaiterait impliquer ses concitoyens dans la gestion de crise, à travers la possibilité de mettre en place une réserve communale de sécurité civile.

Composée de personnes volontaires et bénévoles désireuses de s'investir au service de leur commune, la réserve communale a vocation à renforcer ponctuellement les moyens municipaux mobilisés pour faire face aux accidents et catastrophes affectant le territoire.

Pour apporter une réelle plus-value à la gestion de crise, il est nécessaire que la réserve communale de sécurité civile soit organisée de manière cohérente, dotée de missions clairement identifiées, et que ses membres soient correctement formés.

Le projet EPC (école de prévention et de civisme) se veut être force de proposition, solution de proximité pour les maires des villes en leur apportant à la fois les compétences de ses formateurs mais les équipes de jeunes formés qui pourront animer ces réserves.

## c) Vis-à-vis de la population des territoires d'expérimentation

Grace à une implication de proximité en lien avec le tissu associatif du territoire l'objectif visé par l'UDPS est de pouvoir toucher les habitants des différents quartiers de la ville, des écoles etc. et de pouvoir les sensibiliser aux notions de risques et aux gestes de prévention

### **ii. L'action expérimentée**

Le dispositif tel que décrit précédemment mobilise un ensemble de partenaires à chacune des phases du parcours.

Il s'inscrit sur plusieurs champs : l'information préventive, la sécurité civile, la citoyenneté et l'engagement associatif. La mise en œuvre de l'action supposait pour l'ensemble des partenaires impliqués ou associés au projet un même niveau d'appropriation

### **On peut identifier ci après les principales caractéristiques du dispositif :**

1. Il repose sur un bénévolat fort : qu'ils s'agissent des formateurs de l'UDPS, des tuteurs, « des grands frères » qui vont apparaître en cours d'expérimentation, ces différents acteurs vont consacrer de leur temps et de leur énergie pour encadrer, former les jeunes qui vont intégrer le dispositif.
2. Une grande et nécessaire implication des partenaires tels que la Mission Locale, les services des villes, des associations de proximité pour l'identification des jeunes et la mise en œuvre des actions sur les territoires du projet. A ce niveau, on peut déjà annoncer les faiblesses du dispositif.
3. Un partenariat fort avec les services et les administrations en charge de la sécurité civile (Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture, Centre Volcanologique et Sismologique, etc)

Le projet EPC est le prolongement naturel de l'activité habituelle de l'UDPS 971. Fondée en 2006, L'UDPS-971 œuvre dans les domaines liés à la sécurité, à la santé et à l'environnement. Organisme de sécurité civile agréé par le Ministère de l'Intérieur via la Fédération Nationale : l'ANPS, il œuvre en Guadeloupe pour l'enseignement du Secourisme notamment en formant au PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

C'est également un organisme de Formations en **Santé & Sécurité au Travail**, habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité. Il assure la formation des animateurs de Prévention en Entreprise (Document Unique, CHSCT, Management de la santé & sécurité au travail). L'UDPS-971 assure également d'autres sessions de prévention en milieu professionnel :

- SST : Sauveteurs & Secouristes du Travail
- PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- CPS-ID : Certificat de Prévention & Secours pour les Intervenants à Domicile
- Sécurité Incendie : formation des Equipiers de Premières Intervention

Par la mise en place du projet EPC, l'UDPS-971 entend créer une passerelle entre la culture de la prévention et l'insertion, la cohésion sociale. En effet, l'expérimentation au travers des différentes phases exposées précédemment vise rappelons le à valider le principe de la création de l'Ecole de prévention et civisme, un organisme de formation mais aussi un partenaire associatif dont l'objectif est :

- Valoriser l'engagement des acteurs du « mieux vivre ensemble »
- Favoriser l'insertion des jeunes par le biais d'actions citoyennes
- Promouvoir la culture de la prévention à travers :
  - Les Réserves Communales de Sécurité Civile;
  - Les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance;
  - Les Conseils des Droits et des Devoirs Familiaux;
  - Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière;
  - Le Secourisme à l'école et en Famille.

Comparativement au droit commun, le projet porté par l'UDPS va fournir aux différents acteurs, un vivier d'hommes et de femmes formés aux risques et pouvant porter l'information préventive au plus près de la population. Cette mission n'est que partiellement

couverte par les services de l'Etat et des communes en charge de la prévention et de la protection civile.

En effet le préfet de la région Guadeloupe dispose d'un Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), compétent dans les domaines de défense et de sécurité civile, que ce soit sous l'angle opérationnel ou réglementaire. Sur le site de la préfecture de la Guadeloupe, sont indiquées les principales missions de ce SIDPC :

### **MISSIONS DU SIDPC**

#### **PRÉVENTION ET ALERTE**

En amont du risque, les missions du SIDPC sont pour l'essentiel :

- La sensibilisation et l'information des populations et des élus sur les risques majeurs
- L'étude des situations de crise.
- L'élaboration, la mise à jour et le suivi des plans de secours
- L'organisation et la coordination des exercices départementaux.
- Les travaux des commissions de sécurité, relatives aux établissements recevant du public.
- Le suivi de la formation des secouristes, et la structuration du réseau des partenaires associatifs de la sécurité civile, tels que les associations de secourisme et de radioamateur.

#### **EN PHASE OPÉRATIONNELLE**

Au cœur de la crise, le SIDPC assiste le Directeur de Cabinet du Préfet dans son rôle de Chef d'Etat-major de crise, assure l'activation et l'animation de la salle opérationnelle de la Préfecture. Il se situe à l'interface entre le Préfet et tous les services engagés dans les plans de secours

Les travaux prioritaires à assurer en phase opérationnelle sont :

- La protection des populations (alerte, information et secours)
- La continuité de l'action gouvernementale (transmission, communications)
- La garantie et la protection des fonctions essentielles à la vie nationale (ravitaillement, transport, production d'énergie, télécommunications).

#### **L'APRÈS-CRISE**

Le Préfet coordonne le suivi de l'après-crise. Après les opérations de secours, l'aide aux populations change de nature mais devient indispensable pour satisfaire les besoins matériels (relogement, restauration du cadre de vie), apporter une assistance médicale, continuer d'informer et d'orienter les sinistrés.

Pendant cette période, le SIDPC continue d'exercer son activité en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat. Il élabore notamment (pour les catastrophes naturelles) les dossiers nécessaires à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Les moyens de l'administration sont, comme partout ailleurs limités et elle doit s'appuyer sur le tissu associatif qui va mener des missions reconnues d'utilité publique. En ce sens l'information préventive sur les risques majeurs qui est un droit du citoyen inscrit dans le code de l'environnement et dont la responsabilité d'information du citoyen est partagée entre le préfet et le maire. Cette information est assurée de façon globale. Elle consiste à

décrire les risques, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens, l'environnement et à faire connaître les mesures de prévention et de sauvegarde à appliquer pour en limiter les effets.

Le préfet arrête la liste des communes où des risques sont identifiés et établit un dossier qui recense et décrit les phénomènes prévisibles et les accidents, leurs conséquences sur les personnes et les biens ainsi que les mesures individuelles et collectives pour en réduire les dommages. Ce dossier est nommé Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Le maire, sur la base des informations transmises par le préfet, doit établir un document qui précise les dispositions particulières qu'il a prises au titre de ses pouvoirs de police. Ce document est nommé Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le « Dossier Départemental des Risques Majeurs » (DDRM) a été réalisé et diffusé en 2004. Un classeur contenant des fiches d'information préventive sur les risques naturels majeurs a été diffusé en 2007. 22 plans de prévention des risques naturels (PPRN) sont approuvés et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture, sur les 32 PPRN prescrits. Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour la zone industrielle de Jarry est réalisé. La Guadeloupe a élaboré le nouveau plan ORSEC départemental tel que l'a défini la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Toutes ces dispositions visent à responsabiliser les individus et à développer une culture collective du risque toutefois le constat est néanmoins très nuancé quant à la pleine intégration de la culture de la prévention et de la gestion du risque au niveau de la population.

Il s'avère nécessaire que des relais de proximité puissent porter l'information, sensibiliser et former.

Le projet EPC vise ainsi par la formation des ambassadeurs de la prévention et par l'objectif d'animer les réserves civiles de sécurité des communes de compléter ou tout au moins enrichir le dispositif de protection civile.



**A propos du risque cyclonique et d'inondation.**

Météo France a adapté aux Antilles la procédure de vigilance météorologique et une plaquette d'information a été largement diffusée au mois de janvier 2006. Chaque année, avant la saison cyclonique, des réunions associant tous les maires et les services publics du département sont organisées par la Préfecture pour rappeler les consignes cycloniques et l'organisation de crise en cas de cyclone. Les conseils à destination du grand public sont diffusés dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Enfin, un exercice de sécurité civile médiatisé est organisé tous les ans au mois de juin afin de tester les capacités opérationnelles des acteurs du secours.

**A propos du risque sismique.**

Des spots télévisés « SISMIK » sont retransmis lors de campagnes annuelles sur RFO. Des séminaires sur le risque sismique ont lieu régulièrement et des actions de formation des architectes et bureaux d'études sur l'architecture parasismique sont mises en place. Le Rectorat de Guadeloupe a assuré la réalisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) des établissements scolaires et une plaquette relative au Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est distribuée. Enfin, un simulateur de séisme a été acquis et mis en service en avril 2008 pour réaliser des actions de sensibilisation au risque sismique dans les établissements scolaires notamment.

**A propos du risque volcanique.**

L'Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Guadeloupe (OVSG) est une unité de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) chargée de la surveillance de la Soufrière. Un vaste réseau d'instruments de mesures veille 24H/24 grâce à 200 sites de mesures (déformation du dôme, sismicité, analyse chimique des gaz des fumerolles). Chaque mois, l'OVSG diffuse un bilan de l'activité sismique et volcanique de la Soufrière. Des actions de communication sont régulièrement organisées par l'observatoire et les écoles et le public y sont accueillis les vendredis. L'OVSG participe également à des formations universitaires à l'IUFM, en direction des mairies, de services de l'État (DDE) ou d'opérateurs (EDF). L'OVSG a participé à la rédaction du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Saint-Claude, commune où est implanté le volcan.

**Moyens:**

Le Conseil Régional a doté l'ensemble des communes du département d'un moyen de télécommunication par satellite (valise INMARSAT). En 2006, la préfecture s'est dotée d'un dispositif d'alerte automatisée qui consiste en l'envoi de télécopies et de SMS à des destinataires modulables (maires du département, services départementaux, opérateurs, médias...)

### iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

Le projet tel qu'il a été présenté et validé dans le cadre de l'expérimentation FEJ est le fruit de la réflexion des membres de l'UDPS 971. C'est avant tout le fruit d'une première expérimentation menée en amont par l'équipe. En effet, c'est à partir d'un premier atelier d'éveil à la citoyenneté que les initiateurs du projet ont réfléchi sur le projet en tant que parcours en 4 phases avec la phase clé de l'atelier de qualification des ambassadeurs de la prévention.

L'intervention de l'évaluateur lors de l'écriture du projet a été avant tout de s'assurer que l'équipe projet puisse construire le référentiel de l'évaluation avec les indicateurs et le tableau de bord. Tout au long de l'expérimentation, son intervention auprès de l'équipe projet a été d'échanger sur les conditions de mise en œuvre et de partager l'analyse des premiers résultats.

## Objectifs et modalités de l'évaluation

### Problématique et méthodologie mise en œuvre

Pour répondre à la fois aux exigences de la mission du Fonds d'Expérimentation en matière d'évaluation et aux attentes du porteur du projet, la démarche de suivi évaluatif de l'expérimentation s'est appuyée sur **trois principes essentiels** :

- **la valorisation de la dimension cognitive de l'évaluation** : nous avons envisagé l'évaluation comme un **mécanisme d'apprentissage**, dont l'utilité (au delà de l'appréciation des effets propres du programme évalué) est de permettre d'ajuster les finalités et les techniques du dispositif afin d'en améliorer la pertinence et l'efficacité. Utilisée avec pragmatisme, l'évaluation devient alors un véritable levier de conduite du changement et de l'innovation. L'objectif poursuivi étant de servir en l'occurrence à orienter les éventuelles adaptations de la démarche en vue de sa généralisation. C'est pour cela que l'évaluation s'est faite « chemin faisant ».
- **l'attention portée au caractère opérationnel de la démarche : afin de garantir le caractère externe de l'évaluation**, notre intervention a consisté principalement à s'assurer du caractère opérationnel des livrables qui sont produits par l'expérimentateur à destination de l'ensemble des parties prenantes et de l'évaluateur. Nous avons ainsi veillé à ce que dans les orientations du projet, que seul l'équipe projet et les partenaires dans le cadre du comité de pilotage puissent au regard des résultats et de la mise œuvre puissent ajuster, revoir les actions et objectifs.
- **Une démarche participative et de concertation**. Cette démarche s'est exprimée dans les faits par **des contacts étroits** avec le porteur de projet mais aussi avec les différents partenaires du programme. La transparence du travail effectué et la

confrontation régulière de la perception des différents acteurs investis dans le dispositif ont ainsi permis notamment au porteur de projet de s'approprier les résultats de l'évaluation. Il nous semblait en outre indispensable que l'évaluation du projet soutenu par la mission d'expérimentation puisse être facilement capitalisable par phase ou étape. Pour faciliter cela, nous nous sommes rendus disponible pour envisager l'adaptation de notre proposition méthodologique.

Le protocole d'évaluation s'est organisé en **deux volets complémentaires** :

- Un volet portant sur les conditions de mise en œuvre du dispositif et ses effets sur l'optimisation de l'organisation des interventions de l'ensemble des partenaires impliqués.
- Un volet portant sur les conditions de réalisation des actions et de leurs effets sur les situations visées, en fonction des objectifs tels que définis dans le projet.

Les questions évaluatives relative au projet se définissaient comme suit :

| Registres  | Axes d'évaluation        | Questionnement évaluatif  |
|--|--------------------------|---|
| Efficacité   | Analyse de l'efficacité  | Quels effets peut-on identifier de la mise en place du projet EPC ?   |
|  |                          | Les résultats visés ont-ils été atteints ?  |
|  |                          | Des résultats inattendus sont-ils identifiés ?  |
|  | Analyse de la plus-value | Quelle a été la plus-value de l'expérimentation au regard de ce qui existait ?  |
|  |                          | La plus-value de l'expérimentation est-elle satisfaisante en termes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'engagement citoyen des jeunes formés, d'acquisition des réflexes en matière de prévention et de sécurité ?</li> <li>- de partenariat avec les différents acteurs publics ?</li> </ul>      |
|  | Analyse des impacts      | Quels impacts peut-on identifier ?  |
|  |                          | Les impacts identifiés sont-ils satisfaisants au regard des besoins ?   |
|  |                          | Les impacts identifiés sont-ils satisfaisants au regard de l'effort fourni ?  |
|  | Pertinence               | Pertinence de la stratégie au regard des besoins  |
| Les orientations retenues comportaient-elles des lacunes ou des incohérences au-regard des besoins ? |                          |   |
| Pertinence du projet au regard des besoins   |                          | Les actions mises en œuvre étaient-elles adaptées aux besoins identifiés?   |
|  |                          | En quoi les actions mises en œuvre ont-elles permis un élargissement de l'offre de service en faveur des jeunes en insertion, et une réponse adaptés aux territoires ainsi qu'aux habitants ?   |
| Pertinence du processus de pilotage et de programmation  |                          | Dans quelle mesure l'expérimentation apporte-t-elle une réponse adaptée pour la mise en œuvre des obligations légales et l'insertion des jeunes dans le domaine de la prévention et la sécurité ? Dans quelles mesures la mise en œuvre assure une meilleure prise en compte des spécificités des publics ? |

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| <b>Cohérence</b> | Cohérence interne entre la stratégie et le déroulement des phases   | Les actions mises en œuvre étaient-elles cohérentes avec la stratégie retenue ?   |
|                  | Cohérence externe entre l'expérimentation et les politiques de droit commun conduites sur les territoires | La stratégie formalisée dans le projet a-t-elle permis de préciser l'articulation entre les politiques de droit commun et le projet ? |
|                  |   | La mise en œuvre de l'expérimentation a-t-elle tenu compte de l'évolution des politiques de droit commun ?                            |

Un ensemble d'indicateurs spécifiques a été élaboré en partenariat avec le porteur de projet :

1. Degré d'implication des apprenants sur la préparation au monitorat de secourisme : Fiche de synthèse sur référentiel PSC1 (comment se projettent t'ils en tant que futur formateur ?)
2. Cohésion de groupe et auto régulation (évolution) : fiche échange intergroupe, gestion des conflits. Fiche de relevé d'incident remplie par l'encadrant.
3. (phase immersion en entreprises) renforcement des liens avec les entreprises (entretiens avec les jeunes et des entreprises)
4. Capacité à animer et à transmettre leur savoir (atelier d'éveil à la citoyenneté). Fiche de progression de leur acquisition et de leur capacité à transmettre (partie théorique et pratique)
5. Investissement des jeunes dans le déploiement des réserves de sécurité (participation aux réunions de sensibilisation aux autres jeunes)
6. Evolution de la Maturité et l'engagement volontaire à l'issue de la formation (grille d'entretien)

L'objectif étant de permettre :

- de partager un état des lieux des effets et impacts produits par le dispositif tant sur les individus qu'il vise d'accompagner que sur sa mise en œuvre
- d'ajuster chemin faisant les modes de pilotage et de partenariat autour de l'expérimentation
- de faire des préconisations dans la perspective d'une généralisation et notamment du lancement de l'Ecole de prévention et de Civisme proprement dite.

In fine Il s'agissait de répondre aux quatre questions fondamentales suivantes:

1. Quel est l'impact observable sur les jeunes intégrés dans le dispositif au regard des objectifs individuels définis ; tant pour ceux qui n'ont pas été retenus pour la deuxième étape que pour ceux qui ont suivi l'ensemble du parcours.

2. **En quoi**, La mise en place du dispositif a permis d'apporter une valeur ajoutée aux dispositifs actuels déployés dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, notamment comment a-t-il contribué à la mise en œuvre effective des **Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) sur le territoire d'expérimentation** ?
3. En quoi la mise en place du parcours et ses phases permet t'elle de valider ou non le principe de la création d'une école de la prévention et du civisme. A-t-elle permis une évolution des pratiques des acteurs impliqués, en particulier en termes de travail en commun, de démarche de professionnalisation en faveur des jeunes, d'implication des partenaires (Mission Locale, Villes, etc.)?
4. Quel est l'impact final du projet tant sur l'insertion des jeunes que sur la sensibilisation et la responsabilisation de la population, des élus dans la prise en compte et la prévention des risques?

### **Détail des actions conduites dans le cadre de l'évaluation**

Analyse des outils construits ou utilisés dans le cadre de l'expérimentation  
Construction du référentiel et du tableau de bord, des grilles d'entretien  
Sensibilisation des promoteurs à la démarche d'évaluation

Séance d'entretien avec les jeunes bénéficiaires en début de phase :  
Entretiens avec les partenaires du projet

Analyse documentaire  
Recherche benchmarking :

Entretiens avec les promoteurs  
Participation aux comités de pilotage  
Participation aux groupes de travail

Entretien avec les bénéficiaires en fin de période

Entretien avec les maires des communes visés par l'expérimentation, ou avec l' élu en charge de la gestion de la RCSC

Analyse des bilans qualitatifs et quantitatifs d'exécution, des comptes rendus de comité et de réunion de travail  
Deuxième série d'Entretien avec les promoteurs et les partenaires

La première étape a été d'analyser au préalable le mode d'organisation mis en place par l'UDPS 971 pour la mise en place du projet afin d'atteindre les objectifs affichés. Nous nous sommes également penchés sur les documents et les outils produits, restituant l'accompagnement chemin faisant (fiche d'accompagnement, bilans, compte rendus etc.) afin d'apprécier les résultats qualitatifs et quantitatifs du projet

La démarche d'évaluation nous a également conduits dans le cadre de la mise en œuvre du projet à assister au déroulement :

- De plusieurs ateliers de sensibilisation,
- Des comités de pilotage
- D'une assemblée générale de l'UDPS
- De rencontres collectives avec les jeunes, les parents, les tuteurs, les formateurs

Afin de compléter l'analyse des documents de restitutions fournis par l'UDPS 971, des entretiens ont été menés à la fois avec :

- Le porteur de projet. Ils avaient pour but de faire le point sur la mise en œuvre du projet et des observations faites chemin faisant sur le déroulement du projet et ses différentes phases. Des entretiens en face à face ou téléphoniques ont été menés avec le chef projet, la responsable administrative, le personnel bénévole, les formateurs.
- Les jeunes du parcours
- Les partenaires du projet notamment la Mission Locale, Les techniciens du CUCS de l'agglomération Pointoise en charge de la gestion du projet
- Les jeunes intégrés en contrat civique.

Nous tenons à souligner à ce stade, qu'initialement un référent était chargé de piloter la démarche évaluative en interne. Celui-ci a quitté la structure en début d'année 2012, l'interlocuteur ayant repris la charge a été le coordinateur, chef de projet qui est à la fois le président et formateur. L'équipe au démarrage du projet s'est trouvée réduite. La nécessité de trouver un relais s'est donc fait fortement ressentir. **Ainsi le tableau de bord reprenant l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs n'a pu être complété. Les données quantitatives pour l'essentiel ont été agrégées à partir de l'analyse des différents bilans notamment des éléments quantitatifs (nombre d'heures de formation réalisé, nombre et fréquences des rencontres avec les partenaires etc ;).**

Par ailleurs, l'organisation interne de l'UDPS 971, au démarrage du projet a rendu difficile les premiers instants de mise en œuvre du projet mais de la démarche évaluative, l'absence de locaux propre à la structure n'a pas été propice pour rencontrer les jeunes et les différents intervenants sur le dispositif voire même sur le déroulement de l'expérimentation. Par la suite lorsque l'UDPS 971 s'est doté de ses propres locaux, on a pu observer une autre dynamique quant à la mise en œuvre du projet. Ainsi une partie des jeunes de la première session n'ayant pu être joint pour les entretiens malgré les numéros de téléphone fournis ont été rencontrés à l'occasion d'un regroupement des bénévoles volontaires et leur tuteur

Les entretiens auprès d'autres partenaires notamment les services communaux (concernant la réserve communale de sécurité civile (RCSC)) n'ont pu être conduits pour certaines villes car la mise en relation supposait au préalable que l'équipe projet puisse effectuer auprès des mairies un travail de présentation et d'explication afin de lever certaines ambiguïtés autour du projet.

Ce travail s'est réalisé, qu'avec la ville de Baie Mahault qui a d'ailleurs conventionné avec le porteur de projet pour l'animation de sa RCSC.

## Validité interne

### A. Au regard du public accueilli.

Le bilan quantitatif de l'UDPS 971 fait état de 137 personnes directement touchées par le dispositif pendant la durée de l'expérimentation :

- 94 jeunes
- 5 parents
- 26 tuteurs
- 12 formateurs de l'UDPS-971

Les caractéristiques du public sont reprises dans le tableau ci après :

| <b>Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation</b>  |    |
|--|----|
| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b> |    |
| <b>1. Jeunes</b>   |    |
| <b>Âge</b>   |    |
| 18-25 ans  | 94 |
| <b>Situation</b>   |    |
| Demandeurs d'emploi  | 94 |
| <b>Niveau de formation</b>   |    |
| Infra V  |    |
| Niveau V   | 30 |
| Niveau IV  | 54 |
| Niveau III   | 10 |
| Niveau III   |    |
| Niveau I   |    |
| <b>Sexe</b>  |    |
| Filles   |    |
| Garçons  |    |
| <b>2. Adultes</b>  |    |
| <b>Qualité</b>   |    |
| Parents  | 5  |
| Autres : Tuteurs   | 26 |
| Autres : <i>Formateurs de l'UDPS</i>   | 12 |

Répartition des jeunes par années d'entrée dans le dispositif

|   | <b>Bénéficiaires entrés l'année 1</b> | <b>Bénéficiaires entrés l'année 2</b> | <b>Bénéficiaires entrés l'année 3</b> | <b>TOTAL</b> |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b> |                                       |                                       |                                       |              |
| Jeunes  | 24                                    | 23                                    | 47                                    | 94           |



Le nombre de jeunes sensibilisés dans le cadre de l'expérimentation semble être plus important que déclaré par le porteur de projet dans son bilan puisque dans la phase de présentation et de sélection lors du lancement du projet, l'UDPS 971 en partenariat avec la Mission Locale a réuni 50 jeunes dans les locaux de la Mission Locale le 06/07/2011. 40 jeunes ont par la suite bénéficié de la formation PSC1 jusqu'au mois d'août.

De même dans les actions mises en œuvre, l'UDPS fait également état de 43 jeunes ayant débuté l'atelier d'éveil à la citoyenneté à partir d'octobre 2011.

En tout état de cause, sur le bilan d'exécution rendu par le porteur de projet on peut lire les informations suivantes P.15 :

*« .....La phase 1 a permis ainsi de sélectionner 24 jeunes potentiels de l'expérimentation sur 50 jeunes par la mise en œuvre de rencontre inter jeunes, échanges intergénérationnels, tests de sélection et d'aptitudes, stage en immersion.*

*10 de ces 24 ont poursuivi le parcours d'insertion pour la réalisation de « l'atelier de qualification Ambassadeurs de Prévention ».*

*Au cours de cet atelier, les jeunes sélectionnés ont suivi des actions de formation Prévention et secours civique de niveau 1 en qualité d'assistants de formateurs au côté de nos formateurs chevronnés, ont suivi un séminaire sur les risques naturels pour une entrée en formation pour le titre du Brevet National de Moniteurs de Premiers Secours du 05 au 31 Octobre 2012.*

*Il en ressort que 8 des jeunes sélectionnés ont été reçus et 2 ajournés.... »*

Ces huit jeunes vont être recrutés par l'UDPS dans le cadre d'un contrat de service civique sur 3 missions sur 6 mois:

- secourisme à l'Ecole et en Famille
- Prévention des accidents domestiques
- prévention de la délinquance

La deuxième année voit le démarrage d'une deuxième session de formation avec une mise en œuvre plus flexible et l'intégration de 92 jeunes dans l'atelier d'éveil à la citoyenneté pour aboutir au recrutement de 26 jeunes en service civique sur 6 mois sur les thématiques suivantes :

- animation de la réserve communale de Sécurité Civile,
- sensibilisation de la prévention routière,
- Prévention des accidents domestiques,
- prévention et santé sexuelle

Tous les jeunes ont signé avec l'UDPS 971, un contrat d'engagement volontaire et participent aux différentes actions d'utilité sociale dans lesquelles l'association est engagée (comité de quartier, animation des réserves de sécurité etc.)

### Plusieurs éléments sont à relever soulignant l'intérêt et la pertinence du projet

- Initialement, le projet prévoyait la prise en charge de 24 jeunes de 16 à 25 ans inscrits au Pôle-Emploi et à la Mission-Locale, avec ou sans diplômes, et activement en recherche d'insertion (jeunes en contrat CIVIS), mais aussi d'autres jeunes issus d'autres parcours (ER2C, PLIE, CRIJ). En final, c'est plus 94 jeunes qui vont intégrer le dispositif et sont jusqu'à ce jour des bénévoles associatifs impliqués à des degrés divers dans les actions de l'UDPS 971 :
  - 94 ont obtenu leur PSC 1
  - 15 vont passer avec succès leur BNMPS
  - 34 vont au quotidien, dans le cadre du service civique pendant 6 mois, au côté de l'équipe de l'UDPS, pour des missions de prévention, de sensibilisation et d'animation.
- Le projet prévoyait d'accueillir principalement des jeunes de 6 communes de la Guadeloupe. En réalité, s'ils viennent majoritairement de l'agglomération pointoise, des jeunes venant d'autres communes ont souhaité faire partie de l'expérimentation
- Deux catégories de public non identifiée à l'origine comme partie prenante au projet ont assez rapidement manifesté leur intérêt, les tuteurs et les parents. Ceux-ci se sont positionnés en qualité d'encadrants des jeunes, les accompagnants dans leurs missions et leur démarche d'insertion.
- Des associations de proximité provenant du territoire d'expérimentation (Association Flè à Mango, Wu Teng Park, ...) ainsi que d'autres territoires ont clairement exprimé leur désir de voir se décliner les actions du projet en faveur des jeunes et de la population de leur quartier.

La validité interne du projet au regard des éléments exposés précédemment se retrouve renforcée par les nombreuses interventions réalisées par ces jeunes et des sollicitations qui en découlent. Ainsi certaines communes ont compris l'intérêt d'un tel dispositif et ont souhaité décliner sur le territoire le partenariat :

- La ville des Abymes a ainsi manifesté son intérêt pour la formation d'un groupe de jeunes sur la prévention.
- La ville de Baie Mahault est allée plus loin en conventionnant avec l'UDPS pour que celle-ci anime la RCSC avec les jeunes de son territoire

### Données qualitatives

Les entretiens conduits auprès des jeunes impliqués dans l'expérimentation vont confirmer l'intérêt des jeunes pour le projet

**Initialement prévue en à la fin de la phase 1 du parcours avec l'ensemble des jeunes, la première série d'entretiens qualitatifs n'a pas pu être réalisée en raison des conditions de mise en œuvre optimale non réunies. En effet,** cette phase de préparation et de sélection, prévue initialement dans les locaux de la Mission Locale, partenaire au projet s'est déroulée ailleurs au CRDP avec un calendrier d'intervention non propice pour notre intervention.

Nous avons tout de même réussi à rencontrer qu'une partie des jeunes issus des sélections en février 2012 (12 sur les 40). Les entretiens menés étaient centrés sur leur motivation et leur perception du bien fondé du projet.

La deuxième session de formation s'est déroulée dans des conditions plus agréables puisque l'UDPS 971 intégrait ses locaux en 2013. Très fonctionnel et au cœur de la Zone industrielle de Jarry, les nouveaux locaux ont permis un meilleur suivi des jeunes. Le déroulement du parcours a été revu et adapté. Des leçons ont été tirées de la première session.

Au cours de la deuxième session (le 14 juin 2013), préalablement aux entretiens individuels, nous avons eu un entretien collectif avec les jeunes à l'occasion d'une session de regroupement stagiaires/tuteurs. Ces échanges confirment la pertinence du dispositif et l'utilité du projet. Ces entretiens ont été également menés avec les adultes référents, les tuteurs et les associations de proximité.

### **B. Au regard des partenaires du projet.**

**Il était prévu des entretiens (6 à 8) menée dès janvier 2012 auprès de l'équipe projet et de l'ensemble des intervenants sur le projet,** autour d'une trame de questionnement commune portant essentiellement sur les conditions de mise en œuvre du dispositif expérimental.

On pouvait distinguer trois types de partenaires :

- Deux partenaires directs de mise en œuvre que sont la Mission Locale et Pôle Emploi. Les sélections et les sessions de formation devaient se dérouler dans leurs locaux. La Mission locale devait également assurer pour les jeunes relevant de ses compétences, une prise en charge de leur déplacement dans le cadre du dispositif CIVIS
- Des partenaires opérationnelles que sont les villes et les associations de proximité du territoire d'expérimentation. Nous en avons recensé quatre villes réellement approchées et qui se sont intéressées à des degrés différents au projet : les Abymes, Baie Mahault, Gosier et Pointe à Pitre par le biais en premier du CUCS et par la suite en direct. S'agissant des associations de proximité, à des degrés divers, le partenariat à revêtu diverses facettes.
- Des partenaires de la prévention et de la sécurité sur le territoire (le SIDPC, l'observatoire volcanologique, La DJSCS,

Les entretiens avec notamment le partenaire Mission locale a révélé, une mauvaise compréhension du dispositif et du rôle respectif de chacun. La conséquence en a été qu'à l'issue de la phase de sélection de la première session, cette structure ne s'est plus mobilisée pour la poursuite de l'expérimentation. Ainsi, les mises à disposition de locaux pour le déroulement des formations, la prise en charge dans le cadre du CIVIS ne sont pas opérées. L'UDPS 971 a du se rabattre d'urgence sur le CRDP pour poursuivre son action. Les conséquences ont été multiples :

1. Démobilisation des jeunes, en raison de la non-prise en charge des frais de déplacement. Les 24 jeunes issus de la sélection après le PSC1 n'ont pas tous poursuivis. Seulement 10 jeunes ont suivis complètement l'atelier de préparation à la qualification des ambassadeurs de prévention. Sur ces 10 jeunes, 8 ont été reçus au monitorat du secourisme (BNMPS)
2. L'UDPS 971 a du accélérer son projet d'installation dans des locaux qui lui sont propres et revoir les conditions de sélection et de recrutement des jeunes.

Pour ce qui concerne Pôle Emploi, les premiers échanges se sont soldés par un échec car les conseillers ne croyaient pas au bien fondé de la démarche d'autant que l'orientation des Demandeurs d'emploi vers une telle structure nécessitait un formalisme plus contraignant.

S'agissant du partenariat avec les villes, nous avons noté dans les propos de chargé de missions du CUCS de la ville du Gosier, que le projet porté par l'UDPS 971 notamment en ce qui concerne l'objectif d'animation des RCSC ne reçoit pas l'aval du Maire car il s'agit de compétence dévolue exclusivement au maire. Ainsi la ville du Gosier a été très réticente pour poursuivre un partenariat ce projet même lorsque certaines associations de la ville ont fait appel par ailleurs aux jeunes du projet afin de participer à des actions de sensibilisation.

**Globalement, on peut identifier un problème de compréhension de la finalité du projet et des objectifs intermédiaires au regard des entretiens menés tant avec la Mission Locale qu'avec les villes. Il en ressort que l'équipe projet n'a pas su correctement communiquer autour du projet lors du lancement de l'expérimentation. Ceci a créé des crispations.**

**Tableau des entretiens menés**

| <b>Date des rencontres</b>      | <b>Nature des échanges</b>   | <b>interlocuteurs</b>  |
|---------------------------------|--|--|
| 09 septembre 2011               | Comité de pilotage de lancement du dispositif.   | Equipe de projet, partenaires  |
| 02 décembre 2011                | Séance de travail avec l'équipe de projet sur le monitoring et l'évaluation, entretien portant sur l'organisation, les compétences disponibles et la mise en œuvre du projet<br>Validation des étapes prioritaires | Equipe de projet   |
| Février 2012                    | Entretien avec la Mission Locale<br>Mise en œuvre du projet, analyse de la relation partenariale, analyse de la mise en œuvre et des premiers effets sur le public cible   | Référent projet<br>Mission Locale  |
| Février 2012                    | 1 <sup>ère</sup> série d'entretien avec les jeunes   | Jeunes du dispositif   |
| 19 Octobre 2012                 | rencontre avec les partenaires du projet.  | Partenaires villes, CUCS, sécurité civile                                  |
| Janvier 2013                    | Séance de travail, sur les résultats<br>Entretiens avec les jeunes   | Equipe de projet, jeunes du dispositif                                     |
| 14 juin 2013                    | Rencontre collective avec les jeunes ambassadeurs de préventions des différentes sessions, entretien avec les adultes référents, les tuteurs et les associations de proximité.                                     | Equipe de projet, partenaires associatifs, les bénéficiaires, les tuteurs. |
| 17 juillet 2013                 | Entretien avec les jeunes, les partenaires associatifs   | Equipe de projet, jeunes du dispositif, partenaires                        |
| De janvier 2012 à décembre 2013 | Divers entretiens par mail et téléphone  | Jeunes du dispositif, partenaires, équipe projet                           |

## **Enseignements de politique publique**

Il est à rappeler en préambule que l'expérimentation visait à valider le principe de la création d'une école de prévention et de civisme. On peut cependant faire remarquer que bien avant la fin de cette celle ci, les concepteurs du projet avaient pris la décision de procéder à la création effective de l'école de prévention et de civisme. L'EPC, non plus dans sa forme expérimentale, mais en tant que structure associative de plein droit était créée par Assemblée constitutive le 8 juin 2013. Cette anticipation peut laisser à envisager un effet d'aubaine de l'expérimentation dans le cadre du FEJ. En réalité, ce sont les circonstances qui ont accéléré le processus. En effet, l'implantation dans la zone d'activité de Jarry, l'adhésion au projet par les jeunes du fait du bouche à oreille, l'élargissement du partenariat au niveau des associations de proximité, les perspectives de signature de la 1<sup>ère</sup> RCSC et surtout l'investissement dans des locaux plus fonctionnels ont convaincu les porteurs de projet d'anticiper la création de l'école et surtout de la faire évoluer en fédération afin d'impulser sur les autres territoires à risques (Martinique, Saint Martin et ailleurs) une dynamique similaire.

A ce stade, il convient cependant de tirer des enseignements de cette expérimentation afin de permettre à la structure de pouvoir réussir à atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

### **Enseignement 1 : Le projet EPC est légitime dans ses objectifs et novateur dans sa conception**

L'EPC vient établir une passerelle entre les enjeux liés à l'information préventive en matière de risques naturels, technologiques et en matière de santé qui sont de la responsabilité des administrations, collectivités et entreprises avec l'insertion économique et sociale des jeunes.

En effet, il n'existe pas à ce jours de dispositif ou d'organismes sur nos territoires exposés qui mettent en place de façons transversale des formations pour ces différents acteurs, ou former directement des jeunes qui seront par la suite capables dans le cadre de leur insertion de valoriser ces compétences acquises au cours de ce parcours. La mise en œuvre du projet se justifie dans le fait qu'il répond à des besoins identifiés par l'UDPS dans le cadre de ses missions régulières mais ne relevant pas de ses attributions (cf.p 13)

#### **Au niveau des administrations et des collectivités locales :**

- Besoin de relayer au niveau des populations l'information préventive
- Besoins en formation aux premiers secours en cas de catastrophe naturelle et industrielle (animation des RCSC)

#### **Au niveau des entreprises**

En effet, au travers des actions notamment en direction des entreprises (PSC1, SST, CPS, etc), elle a identifié un certain nombre de besoins non couvert nécessitant à la fois une expertise mais aussi un accompagnement. En effet la loi fait obligation aux entreprises de mettre en œuvre des actions de préventions qui aujourd'hui faute de ressource en interne voire en externe ne sont pas suffisamment assuré :

- Formation des membres des CHSCT

- Mise en œuvre du document unique au sein des entreprises
- Prévention des risques psychosociaux

Par la mise en place du projet EPC, l'UDPS-971 entendait créer une passerelle entre la culture de la prévention et l'insertion, la cohésion sociale en validant le principe de la création de l'École de prévention et civisme, un organisme de formation mais aussi un partenaire associatif dont l'objectif est :

- Valoriser l'engagement des acteurs du « mieux vivre ensemble »
- Favoriser l'insertion des jeunes par le biais d'actions citoyennes
- Promouvoir la culture de la prévention à travers :
  - Les Réserves Communales de Sécurité Civile;
  - Les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance;
  - Les Conseils des Droits et des Devoirs Familiaux;
  - Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière;
  - Le Secourisme à l'école et en Famille.

Le projet tel qu'il a évolué dans le cadre de l'expérimentation est novateur dans sa conception :

## 1. Le parcours

Initialement le parcours prévoyait quatre phases :

Phase1 : préparation et sélection.

Phase 2 : réalisation de l'atelier de qualification des Ambassadeurs de la Prévention :

Phase 3 : Mise en œuvre du Service Civique

Phase 4 : suivi des jeunes dans leur insertion

Les enseignements tirés de la première session et l'implantation de l'UDPS 971 au cœur de la zone d'activité de Jarry a conduit l'équipe projet à repenser non pas le contenu des phases mais leur déroulement.

Si lors de la première session l'expérimentation a été menée telle qu'elle avait été prévue, il en est ressorti les enseignements suivants :

- a. Concernant la phase de sélection, sans mettre un terme au partenariat avec la Mission Locale et le Pôle Emploi, il y a eu lieu de s'appuyer davantage sur le bouche à oreille, la communication au travers des médias et des réseaux sociaux et l'implantation à Jarry comme vitrine. En effet, la deuxième session qui a accueilli trois fois plus de jeunes s'est avant tout appuyée sur le témoignage des jeunes qui ont suivi la première session. En plus d'être des ambassadeurs de la prévention, ils ont été les ambassadeurs du projet en communiquant leur enthousiasme à d'autres jeunes de leur connaissance. Ainsi par le bouche à oreille, le nombre de jeunes intéressés s'est fortement accru. Depuis ces jeunes sont devenus les « grands frères » et ont la responsabilité de la communication sur le projet, la sensibilisation, formation et l'accompagnement des primo arrivants. Les jeunes et leurs encadrants ont de même participé à des émissions télévision et radio pour présenter les résultats de l'action et faire connaître par la même l'école de prévention. Une page facebook et un site internet régulièrement mis à jour permet à la fois aux jeunes mais à tous d'être régulièrement informés des actualités de l'EPC
- b. La formation PSC1 demeure un point d'entrée dans le parcours incontournable pour tester l'envie et la motivation des jeunes. Cependant dans le processus de sélection des mises en

situation et notamment afin de tester l'engagement associatif, les nouveaux entrants sont impliqués dans des actions de citoyenneté et de proximité sous la conduite des « grands frères » qui participent ainsi au processus de sélection pour la suite de parcours notamment la phase 2.

- c. L'aménagement des plages de formation et des horaires afin de permettre aux jeunes d'assister au mieux aux différents modules. L'atelier de qualification des ambassadeurs de prévention prévoyait un déroulement en cinq modules successifs sur 200 Heures de formation du lundi au vendredi. La deuxième session a conduit à un réaménagement de cet atelier en fonction des objectifs clé :
- Secourisme : le lundi après midi
  - Mercredi : technique de recherche d'emploi, tutorat et parrainage
  - Vendredi : rendez vous de l'insertion (rencontres socio professionnelles)
  - Des plages de formation avec un calendrier ont été programmées et dans le contenu des ateliers, il y a eu montée en puissance de certains modules. Ainsi les ambassadeurs de l'environnement (ancien ambassadeurs du TRI) ; la prévention et santé sexuelle, la prévention routière ont été ajoutés au contenu de cet atelier en fonction des partenariats mis en œuvre (avec le SYVAD, la maternité consciente, etc.).

La première expérimentation avait montré les limites du modèle puisque sur les 24 jeunes intégrés, dix seulement ont terminé le parcours en raison :

- Des contraintes financières rencontrées par les jeunes. L'assiduité aux séances avait été perturbée par le fait que la prise en charge des frais de déplacement et de restauration n'avait pas été assurée.
- L'absence de lieu dédié fixe pour la mise en œuvre de l'atelier. Avec l'implantation au cœur de Jarry, l'espace est devenu un lieu de ressource et de rencontre pour tous les jeunes qui viennent à Jarry chercher un stage. *« ils n'ont aucune obligation mais ils viennent quand même et rencontrent d'autres jeunes et ça les motivent... »* (déclaration du chef de projet)

L'utilisation du levier du tutorat pour encadrer les jeunes est aussi incontestablement une innovation dans le projet. C'est là un effet positif non attendu du programme puisque initialement, le projet n'en faisait pas mention. A l'issue de la première session, des socio professionnels sensibilisés par l'implication des jeunes ont spontanément proposés de les tutorer et les accompagner dans leur démarche d'insertion. Chaque vendredi après midi, des rencontres sont organisées (tuteur/tuteur, Jeunes/tuteur pour la construction de référentiel tutorat EPC). A la fin de l'expérimentation on peut ainsi compter 22 tuteurs intervenants auprès des formateurs de l'UDPS dans la prise en charge des jeunes.

## 2. Le partenariat

Le partenariat demeure un élément essentiel dans la mise en œuvre du projet et dans le déroulement des actions. Toutefois, tel qu'il était prévu à l'origine, l'intervention des partenaires initiaux ne s'est pas réalisée et d'autres partenaires sont venus renforcer le projet. Ainsi,

- le CRDP et l'UDLCV se sont substitués à la Mission Locale en mettant à disposition des locaux pour le déroulement des formations de la première session, le temps que les locaux de l'UDPS 971 soient fonctionnels. Le partenariat avec la Mission Locale a pris une autre forme lorsqu'il s'est agi de travailler sur le volet insertion et immersion des jeunes. En effet, une convention de parrainage a été signée entre ces deux structures par laquelle l'UDPS 971 mettait à disposition ses tuteurs pour les jeunes venant de la Mission Locale.
- L'engagement des communes en ce qui concerne notamment les RCSC n'intervient qu'en fin d'expérimentation. L'intérêt et les enjeux mal perçus au démarrage sont désormais convenablement intégrés par les élus et les techniciens particulièrement après la signature de la convention d'animation de la RCSC avec la ville de Baie Mahault. Les autres communes commencent progressivement à voir en l'association un partenaire majeur pour l'animation des RCSC. Le projet apparaît comme une réponse au besoin d'assistance pour la constitution de la réserve de sécurité.
- D'autres associations de proximité non associées à la mise en œuvre à l'origine, en prenant connaissance du projet et étant impliquées au côté de l'UDPS 971 dans des actions de prévention, ont rejoint le partenariat. On peut ainsi citer le Wu Tang Park qui œuvre avec l'UDPS 971 dans le cadre d'une action d'insertion des jeunes sur la Zone Sécurité Prioritaire, le quartier de Grand Camp. Désormais, elle intervient en accueillant les jeunes en insertion qui ont également intégré le dispositif EPC

## Enseignement 2 : Dans son organisation actuelle le projet EPC ne répond que partiellement aux objectifs fixés

### 1. Nécessité d'un encadrement professionnel ; limite du bénévolat

Le projet repose principalement sur l'implication des bénévoles de l'UDPS et l'équipe projet dont l'effectif est réduit. Au regard du nombre de jeunes entrés dans le dispositif, on ne peut que s'interroger sur la capacité des membres de l'équipe à être en mesure de tout mettre en œuvre. Si l'utilité du projet n'est pas à remettre en cause, il s'avère nécessaire pour autant de renforcer l'équipe des encadrants soit par la professionnalisation de la coordination et du suivi du projet, soit par l'implication d'un plus grand nombre de bénévoles qualifiés. En effet, conduire une telle expérimentation notamment sur le volet insertion professionnelle et sociale des jeunes exige l'intervention d'un plus grand nombre d'encadrants notamment d'encadrants techniques (ETI). On peut toutefois noter la bonne réactivité des porteurs de projet car face à cette situation, ceux-ci ont pris contact avec un centre de formation, l'ICEF qui a placé 3 stagiaires ETI en immersion à l'UDPS et qui accompagne ainsi les jeunes.

Les responsables actuels sont par ailleurs conscients des limites du bénévolat dans le fait qu'il ne peut s'exercer que sur des plages horaires limitées et pas toujours avec les compétences requises.



## **2. Nécessité de faire valider les phases par des temps d'évaluation du niveau d'acquisition des stagiaires**

Il convient de s'assurer de la maîtrise des concepts et des protocoles d'intervention par les stagiaires. L'évaluation des acquis mérite d'être formalisée et un suivi de la progression des jeunes dans le dispositif donnerait une meilleure idée de l'impact de la formation sur ces jeunes et de leur degré d'investissement.

Le projet et ses phases, à ce stade et dans la perspective d'un essaimage ou d'une pérennisation mérite d'être consolidé par l'amélioration des outils de mise en œuvre à chacune des phases (constitution de fiche technique, module de formation des tuteurs, des grand frères, formalisation d'un club des participants)

## **3. Nécessité d'une communication plus ciblée en direction des décideurs politiques (les élus) afin de les convaincre sur le volet de l'animation des RCSC.**

L'un des objectifs forts du projet est que les jeunes formés en qualité d'ambassadeur de la prévention puissent intégrer les réserves communales de sécurité civile et puisse les animer en relation avec les services municipaux (mise en place d'actions d'informations, de sensibilisation de recrutement auprès de la population). A partir du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), ces ambassadeurs, volontaires en Service-Civique accompagnés de leurs tuteurs contribueront à la mise en œuvre des politiques préventives votées par les élus communaux. Pour la prévention des risques naturels et l'anticipation à la gestion de crise, ces jeunes au niveau de leur commune se déploierait dans les quartiers populaires avec le concours des responsables associatifs, des chefs d'entreprises et des municipalités.

Pour rendre plus effective, cette vision, l'approche des villes est à repenser à l'aune de l'expérimentation menée actuellement avec la ville de Baie Mahault. Cette dernière, en avril 2013 a conventionné avec l'UDPS 971 pour l'animation de sa réserve communale de sécurité civile. Les premières actions ont démarré en réellement en fin d'année en raison des retards pris pour les agréments . Le succès de l'animation des cette première RCSC peut être une excellente vitrine qui pourra convaincre les autres communes du bien fondé de la démarche.

# Résultats de l'évaluation

## i. Les publics touchés par l'expérimentation

### Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Le projet visait les jeunes de 16 à 25 ans inscrits au Pôle-Emploi et à la Mission-Locale, avec ou sans diplômes, et activement en recherche d'insertion (jeunes en contrat CIVIS), mais aussi d'autres jeunes issus d'autres parcours (ER2C, PLIE, CRIJ). Le profil réellement accueilli n'a été qu'en parti respecté notamment lors de la première session. Les critères de choix par la suite ont évolué puisqu'on a pu identifier en plus des profils indiqués plus haut quelques étudiants et des salariés. Il est à noter que l'UDPS dans le cadre de ses actions habituelles est amené à recevoir divers publics ;

- Les jeunes dans le cadre du PSC1
- Les salariés pour les autres formations (SST, PRAPS)

### Adhésion du public ciblé par le dispositif

Des échanges et des entretiens menés auprès des jeunes, il en ressort qu'initialement leur intérêt au projet était principalement lié à la possibilité pour eux de pouvoir bénéficier d'une formation sur le secourisme (PSC1 et BNMPS). Bien que très peu d'entre eux n'avait de projet personnel bien défini, ils ont reconnu que de leur implication dans le projet EPC ne pouvait résulter que des bienfaits, des éléments positifs.

Ces mêmes jeunes ont été revus à l'issue de l'atelier de qualification des ambassadeurs de prévention qui est le cœur même du dispositif afin de mesurer l'impact du parcours. Ils ont été unanimes à reconnaître les apports de ce parcours dans leur construction et leur projet de vie :

- Une plus grande assurance dans les prises de parole et dans la prise d'initiatives
- Un désir de s'impliquer davantage dans le service associatif
- Une meilleure connaissance des enjeux liés à la prévention et à la sécurité

Il est à souligner qu'un jeune a voulu poursuivre l'expérience pour en faire son métier en passant le concours pour intégrer avec succès l'école des sapeurs pompiers de Paris.

## Paroles de jeunes

### Loïc, 27 ans

*« ... j'ai incontestablement pris de l'assurance suite à mon passage à l'UDPS. Je peux aujourd'hui prendre la parole en public sans crainte, préparer et présenter des supports d'information. Je me sens concerné par les problèmes liés à la prévention et aux risques.... »*

**Jannina, 23 ans** (poursuit actuellement une Licence professionnelle à l'ISCA et prépare un DESS MANAGEMENT)

*« ...J'ai eu connaissance du projet en postulant sur le site du Service civique qui indiquait la nature du service : Ambassadeurs de prévention et de civisme. La Formation aux premiers gestes, l'information sur la violence, l'alcool, les accidents domestiques et l'obtention de mon brevet de monitrice sont un grand plus pour moi. Mon regard sur les jeunes a beaucoup changé. Nous sommes capables de bonnes choses. En tant que jeune, je suis fière de voir ce que l'on peut faire lorsqu'on est engagé... »*

Jannina a signé un contrat en fin de parcours pour Engagement volontaire.

Quelques parents de jeunes ont également interrogés. Ceux-ci ont noté le changement radical dans l'investissement de leur enfant et leur niveau de prise de conscience et de maturité. L'engagement pour ces jeunes dans une activité en faveur des autres est primordial. La dimension citoyenne de leur implication a été fortement soulignée

Fondamentalement, il appert que l'initiative est plus que porteur de sens et devrait être étendue à l'ensemble du territoire. Cette appréciation ressort fortement lors des échanges avec les responsables associatifs qui œuvrent dans différents quartiers en Guadeloupe.

Les chargés de mission du CUCS de l'agglomération Pointoise ont également souligné l'intérêt et l'impact d'une telle initiative sur leur territoire et d'ores et déjà prévoit de renouveler l'action dans le cadre de la programmation à venir.

## Paroles de jeunes

### Robert, 25 ans

*« ...J'ai été contacté par la mairie et ils m'ont orienté vers l'UDPS. Certains modules ne sont que des piqures de rappel (PSC1, sensibilisation sur les risques,) cependant l'accompagnement que réalise l'UDPS en faveur des jeunes à tout son sens, je suis satisfait de ma formation. Je n'ai pas poursuivi pour devenir ambassadeurs de la prévention au sein de l'UDPS mais je souhaite intégrer la RCSC de ma commune... »*

## ii. Les effets du dispositif expérimenté

L'expérimentation conduite sur les 24 mois a permis de mettre en lumière les effets suivants :

## **1. Responsabilisation et engagement marqué des jeunes : naissance du concept des « Grands frères »**

Comme exposé précédemment, les jeunes issus de la première session se sont complètement impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ils sont devenus à la fois, ambassadeurs de la prévention, VRP, grands frères pour les nouveaux arrivants du dispositif.

Les autres jeunes reconnaissent leur engagement et cherchent à suivre également leur exemple.

Ce concept de « Grands frères » a été intégré dans le parcours et à ce titre, un module de formation spécifique est envisagé.

## **2. Des jeunes en insertion professionnelle dans le métier de la prévention.**

Trois jeunes se préparent à intégrer l'effectif de l'EPC en qualité de salariés. Ils sont engagés dans une préparation afin de devenir formatrice PRAP à Bordeaux. L'insertion professionnelle pour ces jeunes s'effectue au sein de la structure et dans le domaine d'activité de prévention et de santé. Un autre jeune est engagé pompier volontaire dans les sapeurs pompiers de Paris. Les autres sorties positives observées : entrée en école d'infirmières, médiation familiale, etc.

## **3. Tuteurs, parrainage**

L'un des effets inattendus de l'expérimentation a été l'engagement d'adultes au côté des jeunes. Ces socioprofessionnels ont à l'occasion d'intervention des jeunes ont souhaité les tutorer et les parrainer afin de faciliter leur insertion professionnelle. L'impact de leur engagement n'a cependant pas été mesuré

#### 4. Engagement des associations aux côtés de l'UDPS

Le tissu associatif de proximité au vue des premiers résultats, a été séduit par le projet. Qu'il s'agisse de l'association Flè à Mango, le Wu Tang Park, l'Agrexam, ces structures de proximité ont initiés avec les jeunes formés par l'UDPS des manifestations en direction de leur public cibles (journées de sensibilisation sur la violence, prévention routière, ect..)

Les jeunes formés se sont également engagés dans des actions plus médiatiques telles quel

- Le téléthon
- La campagne de collecte de la Banque alimentaire
- ...

#### 5. Début d'essaimage sur la Martinique et sur Saint Martin

Les responsables de l'UDPS 971, aujourd'hui sont sollicités par d'autres associations basées en Martinique et Saint Martin afin que leur soit apporté une assistance technique pour la mise en place de ce même parcours sur leur territoire respectif.

Cette perspective d'essaimage a d'ailleurs conduit le conseil d'administration lors de la naissance juridique de l'Ecole de Prévention et de Civisme à opter pour une fédération en lieu et place d'une simple association.

La structure de l'EPC est de type fédératif avec regroupement en associations locales, départementales ou régionales.

#### **Gouvernance et coordinations d'acteurs**

Des changements notables dans la conception de l'action publique en matière de prévention et gestion des risques sont en train de s'observer depuis la mise en œuvre de l'expérimentation à l'échelon du territoire CUCS de l'agglomération Pointoise. Ils se traduisent par un déplacement progressif de la gestion de l'animation des RCSC de la seule action des services des villes à des formes de collaboration sous l'égide de l'UDPS 971 (mobilisation d'acteurs privés (associatifs, entreprises, simples citoyens,...), contribuant collectivement à une gestion partagée de cette RCSC.

La signature de la convention d'animation de la RCSC de la ville de Baie Mahault en est l'illustration.

#### **Dans son article 1 de la convention, il est ainsi stipulé :**

*« ... Par cette présente convention l'UDPS-971 contribue à rendre opérationnelle la Réserve Communale de Sécurité Civile de Baie-Mahault, en cohérence avec les politiques préventives de la municipalité.*

*Grâce à son Ecole de Prévention et de Civisme, l'UDPS-971 apportera un appui technique et méthodologique afin d'accompagner les services municipaux de Baie-Mahault, dans le fonctionnement et l'animation de sa réserve citoyenne.*

*Pour tous les habitants de Baie-Mahault ayant participé à une action de formation organisée par l'Ecole de Prévention et de Civisme, une proposition d'adhérer à la réserve communale leur sera formulée. Il en va de même pour les personnes morales faisant partie du réseau de l'UDPS-971..... »*

## **S'agissant de la gouvernance :**

### **Article 2 :**

*« ..... L'encadrement de l'Ecole de Prévention et de Civisme participera au comité de pilotage qui sera dirigé par le Maire et son conseil municipal.*

*Ce comité de pilotage se réunira deux fois par année, pour déterminer les grandes orientations de la réserve communale.*

*Le comité technique de suivi se réunira une fois par mois. Il sera co-animé par les dirigeants de l'UDPS-971 et le responsable du service Gestion et Prévention des Risques. Ce comité technique de suivi sera chargé de la préparation des actions de prévention, de la mise en œuvre et de l'évaluation... »*

En pratique, sous l'égide de la municipalité, l'UDPS 971 a déjà organisé sur le territoire de Baie Mahault :

- le 23/03/2013 un premier séminaire sur les risques majeurs.
- Le 11 avril 2014, une action de sensibilisation sur le risque sismique avec expérimentation d'un SISMOBUS par la population.

Cette nouvelle forme de gouvernance des RCSC est actuellement suivie de près par les autres communes de l'agglomération puisque la ville du Gosier jusqu'alors réticente quant à l'intervention de l'UDPS 971 semble être fortement intéressée par ce type de partenariat.

La concrétisation du partenariat demeure cependant fragile et reste liée aux résultats de la mise en œuvre de l'expérimentation sur la ville de Baie Mahault

S'agissant de la gouvernance interne, l'engagement des premiers jeunes formés pour promouvoir le dispositif et leur rôle auprès des nouveaux entrants a conduit l'équipe projet à les intégrer dans le pilotage et la gestion opérationnelle du projet. Ainsi ces jeunes participent aux comités techniques, assurent certaines phases du projet en binôme avec les formateurs et l'équipe projet.

L'ensemble de l'équipe reste soudé derrière le chef de projet et converge vers les mêmes objectifs cependant avec divers degrés d'appropriation.

L'ensemble des collaborateurs reconnaissent le leadership naturel du chef de projet, Samuel CAZOMONT. Ce dernier incontestablement demeure l'homme clé pour la mise en œuvre et la réussite du dispositif. C'est aussi un aspect qui rend vulnérable la poursuite du projet puisque les autres membres de l'équipe n'ont pas le même degré d'appropriation.

## **Conclusion de la partie et mise en perspective**

Ce succès apparent (en matière de résultat et de mobilisation du public visé) ne doit cependant pas masquer la fragilité du dispositif au regard de l'organisation qui repose principalement sur l'engagement des bénévoles et le dynamisme de l'équipe projet notamment du coordinateur.

Les actions mises en œuvre pour les former et la volonté d'impliquer les jeunes afin qu'ils soient les acteurs d'une démarche citoyenne ne sont pas nouvelles en soi. Toutefois l'originalité du projet réside dans le fait qu'il a cherché à atteindre des jeunes éloignés de l'action associative ou du militantisme et de les former sur le champ de la prévention et de la gestion du risque.

Nous n'avons pas connaissance de projet similaire mené en Guadeloupe dans ce domaine. S'agissant de la dimension d'animation des RCSC, à l'échelle nationale des expériences semblables ont été menées avec des associations de proximité (*La réserve communale de sécurité civile de Cesson-*

*Séviigné (35) : La mairie s'est appuyée sur les membres d'une association locale composée de personnes à la retraite pour constituer sa réserve communale de sécurité civile).*

Cependant le fait que l'UDPS au travers du projet se propose de former ces réservistes et de mettre à disposition des villes une armée de jeunes déjà formés et sensibilisés aux problématiques de la sécurité et de la prévention est une innovation. Cet aspect mérite d'être souligné et peut servir de modèle dans le cadre d'une intégration.

## **Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage**

Les perspectives d'essaimage du projet renvoient la question de la pertinence et de l'efficacité du projet dans un contexte tel que décrit en première partie.

L'expérimentation EPC, au regard des résultats tant quantitatifs que qualitatifs semble avoir atteint ses objectifs. L'intérêt des jeunes et des acteurs associatifs et la plus value apportée aux dispositifs de droits communs sont indéniables.

Les actions déjà mises en œuvre sur le territoire d'expérimentation a suscité l'intérêt des plusieurs acteurs en Guadeloupe:

- Associations de proximité
- Collectivités locales

Il est à retenir que la force du projet réside dans le fait de son appropriation par les jeunes. Les « grands frères » qui parrainent et encadrent les nouveaux arrivants ont été déterminants dans le succès du dispositif auprès des jeunes

L'implication des tuteurs a également eu un aspect bénéfique sur l'engagement des jeunes et le déploiement du dispositif.

Le partenariat mis en place avec les associations de proximité et les différents acteurs du champ de la prévention et de la gestion des risques associé à l'implication des jeunes et des tuteurs sont des conditions de transférabilité du dispositif.

D'autre part, l'adaptation des modules et des temps de formation lors de la deuxième session semble être plus efficace et permet une plus grande implication des jeunes et des tuteurs qui rappellent les sont essentiellement des bénévoles.

### **i. Caractère expérimental du dispositif évalué**

Le projet se proposait en outre de former des jeunes susceptibles d'animer et d'intégrer les Réserves Communales de Sécurité Civile. Il nous semble qu'il s'agit là d'une avancée d'importance que les élus et les administrations gagneraient à s'approprier. En s'appuyant sur une association de proximité qui pourrait les aider à animer ces RCSC, les maires pourraient ainsi donner à leur DICRIM une plus grande visibilité et mieux sensibiliser la population sur les risques majeurs. Bien qu'elle soit une obligation légale, la constitution des RCSC dans nos îles n'est pas encore effective en réalité tout comme leur animation. Aujourd'hui les villes s'appuient principalement et exclusivement sur leurs

personnels communaux en cas de survenance de risques majeurs, tandis qu'il paraît possible de pouvoir mobiliser une frange de la population.

L'expérimentation menée avec la ville de Baie Mahault gagnerait à faire l'objet d'une évaluation spécifique afin de tirer les enseignements plus spécifiques dans la perspective d'un essaimage. En effet, la signature de la convention ainsi que la déclinaison effective du partenariat sont récentes. Les données relatives à la mise en œuvre ne permettent pas pour le moment de pouvoir de manière fine mettre en évidence la plus value de l'apport du dispositif.

## **Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle**

### **Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire**

Au-delà de la situation géographique, Le projet conduit par l'UDPS 971 s'inscrit dans un contexte social et économique qui caractérise la Guadeloupe depuis de nombreuses années :

- Un taux de chômage des jeunes très important
- Une situation dégradée de l'emploi (emploi précaire, petits boulots)
- La montée des violences

Face à ces constats, l'initiative menée par cette structure pour établir une passerelle entre les enjeux de gestion du risque, de la prévention d'une part et l'insertion et l'employabilité d'autre part peut être considérée comme remarquable.

Le projet mené à l'échelle de l'agglomération Pointoise recouvrant les villes des Abymes, de Pointe à Pitre, Gosier et Baie Mahault constitue le bassin de population et d'activité le plus important de l'archipel. Le partenariat sollicité pour sa mise en œuvre fait intervenir des acteurs représentatifs à la fois décideurs et des jeunes, objet de l'expérimentation.

Au regard du partenariat, qu'il s'agisse des villes partenaires intervenant dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des acteurs de la prévention et de la sécurité sur le territoire (le SIDPC, l'observatoire volcanologique, La DJSCS), ou des acteurs d'insertion tels que la Mission Locale, le projet a tenté de fédérer des acteurs incontournables pour la réalisation et la mise en œuvre des actions.

Dans les faits, la participation de chacun est restée inégale conduisant le porteur de projet à faire intervenir d'autres ressources et mettre en jeu d'autres logiques. On peut ainsi noter :

- Le recrutement des jeunes par le biais du bouche à oreille, de la cooptation, etc..)
- L'intervention des tuteurs aux côtés des formateurs
- L'implication d'autres acteurs associatifs de proximité

Les jeunes en final touchés par le dispositif viennent majoritairement du territoire mais on note qu'une partie vient d'autres villes de la Guadeloupe. Le profil cependant reste le même :

- En recherche d'emploi pour l'essentiel
- Cherchant à formaliser un projet professionnel
- Eloigné de l'engagement associatif à l'origine
- Peu sensibilisé aux notions de risques et de prévention

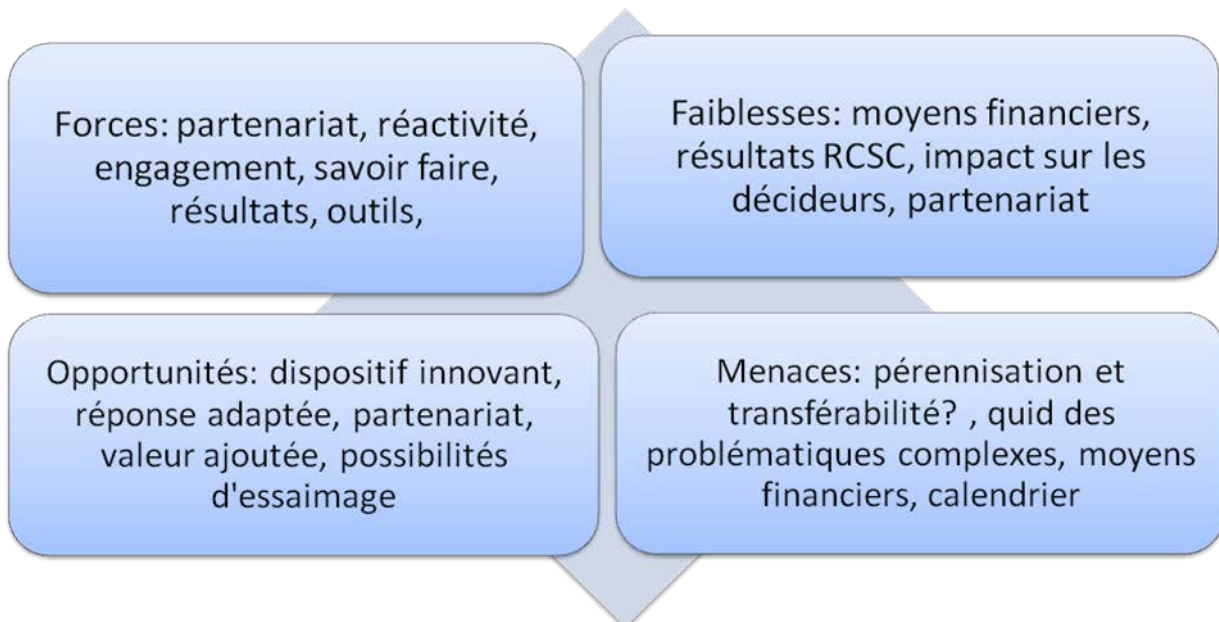


Pour ces jeunes, le passage dans le dispositif va se révéler être une expérience très positive et valorisante même lorsque les aspects liés à l’insertion et l’employabilité ne seront pas complètement abordés. Les entretiens menés auprès des jeunes tant en face à face ou au téléphone, soulignent l’effet positive quant à l’engagement associatif des jeunes résultant des actions mises en œuvre dans le cadre de l’expérimentation

## CONCLUSION GENERALE

La matrice SWOT ou AFOM ci après résume les différents enseignements que l’on peut tirer de l’évaluation.

# Matrice SWOT



Une intégration des enseignements issus de cette expérimentation dans les politiques de droit commun pourrait prendre la forme d’un essaimage sur des territoires et des publics similaires. Les conditions de mise en œuvre supposent toutefois une égale appropriation par les différents partenaires notamment des acteurs politiques locaux des territoires visés.



---

## BLIOGRAPHIE

1. Guide du CEPRI : « la Réserve Communale de Sécurité Civil » -2011
2. Site internet de la préfecture de la Guadeloupe, <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>
3. Base de données du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr>
4. <http://www.ecoleprevention.fr>



**ANNEXES**

---

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in various colors (orange, blue, green) and are arranged in a scattered pattern around the solid squares.

## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)